

CHARTRE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement ?

Le verbe accompagner évoque l'image du chemin . Pourtant, étymologiquement, accompagner veut dire « partager le même pain avec quelqu'un ». C'est donc plus l'image d'une pause-repas qui est convoquée, que celle d'une longue marche. Le rendez-vous sera souvent unique. L'accompagnement spirituel est un espace de discernement dans les zones du spirituel, du psychique et du physique (esprit, âme, corps). Il n'est pas un long cheminement ou une direction spirituelle par un tiers qui se poserait comme « père » , mais c'est une pause d'une heure trente pour prendre du recul, se placer devant Dieu avec un frère et une soeur en Christ. Ce n'est pas un parcours psychothérapeutique ni une expérience magique. Ses ingrédients sont la prière, la dégustation des Ecritures, et l'échange de paroles. Il a pour but de restaurer l'autorité du baptisé, qui, au nom de Jésus-Christ, peut reprendre la direction de sa propre vie sous la conduite du Père céleste, et par la puissance du Saint-Esprit peut expérimenter des libérations, pour son corps, son âme et son esprit. Il est vécu dans un cadre bienveillant et sécurisé, de préférence dans un lieu d'Eglise.

Qui est accompagné ?

L'accompagné vient seul (sauf dans certains cas s'il est mineur), et pas en couple. Il aura sollicité un rendez-vous auprès de l'Eglise. L'accompagné a choisi d'être chrétien, il y a plus ou moins longtemps, et il a informé les autorités de son assemblée d'origine, le cas échéant, qu'il sollicitait un rendez-vous. L'accompagné est ouvert à la repentance. Il est le principal acteur de sa libération. Il est bienveillant et fait confiance aux accompagnants, cherchant avec eux à écouter et entendre la voix de Dieu. C'est l'accompagné lui-même qui a sollicité le rendez-vous. Il reste souverain pour l'interrompre, l'annuler, refuser ce que lui proposent les accompagnants . Il peut être dirigé vers d'autres vis-à-vis, pour des questions de compétences spécifiques (médecin, assistante sociale, psychiatre, pasteur, etc.).

Qui accompagne ?

Tout est fait pour que les deux accompagnants soient un homme et une femme, et donc image de Dieu. Ils figurent aussi pour l'accompagné l'Eglise . Ils sont passés l'un et l'autre par l'expérience de l'accompagnement pour eux-mêmes, et ont été formés. Ils font partie d'une équipe plus large. Comme les conseillers presbytéraux de l'UNEPREF, ils n'ont pas un ministère personnel, mais collégial, et n'agissent pas en leur nom propre mais au nom de toute l'Eglise. Ils sont sous la supervision de l'équipe pastorale et sous l'autorité du conseil presbytéral. Ils poursuivent leur propre maturation spirituelle, humaine, biblique et théologique en continuant à se former. Ils en réfèrent aux pasteurs quand la situation est trop complexe. Les accompagnants sont soumis au même niveau de confidentialité que les pasteurs eux-mêmes. Le binôme n'est pas nécessairement fixe, et chaque accompagnant fait binôme avec plusieurs autres. Ils ne sont pas tous pasteurs, et ne cherchent pas à être des figures de référence pour l'accompagné. Ils ne sont pas rémunérés.

Que se passe-t-il durant l'accompagnement ?

Cherchant ensemble le Royaume Dieu et sa justice , nous nous rendons disponibles à l'action de Dieu, qui n'a pas changé depuis les temps bibliques ; par son Saint-Esprit , il nous aide à nous sanctifier, à être libérés de l'emprise de la maladie ou du malin, à vivre des guérisons du corps, de l'âme, de l'esprit, des relations . Nous cherchons ensemble la Vérité du point de vue de Dieu .

Que ne se passe-t-il pas ?

Nous n'allons pas dans les maisons des personnes. Nous ne donnons pas de supports pour la libération (prières écrites, eau, objets...). Nous n'utilisons pas de formules d'exorcisme. Nous n'exerçons aucune contrainte sur les personnes. Nous ne sollicitons pas de participation financière. Nous ne pratiquons pas de geste de type imposition des mains sans l'avoir expliqué et en avoir reçu préalablement l'autorisation par l'accompagné.

(Texte tiré de la charte d'accompagnement "Libérer!")